

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du 23 avril 2014 à 20h30 à la Mairie de Barbazan**

STATION THERMALE CLASSEE

Présents : Mesdames STRADERE Michèle Maire, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse 3^{ème} Adjoint, NOE Liliane, VEYRIES Nadine,

Messieurs MAURETTE Bernard 1^{er} adjoint, SIBRA Gérard 2^{ème} adjoint, BRUNA Roger, DELORT Thierry, SALES André, VALLE Antony.

Madame STRADERE, Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

1 – Produit fiscal centimes –

Le taux d'imposition des taxes directes locales est mis au vote avec une augmentation de 2 %. Ce pourcentage d'augmentation est décidé par le fait de la baisse très importante des dotations (-8% environ) et par le faible pourcentage pratiqué par la Commune par rapport à celui appliqué au niveau départemental, national et les communes avoisinantes.

Vote à l'unanimité.

2 – Vote du budget 2014 -

Après lecture et discussion collective, poste par poste, le conseil municipal décide de voter un budget primitif 2014 dans une démarche budgétaire rigoureuse :

I – Fonctionnement -

1 - Dépenses -

- Diminution sur chaque poste.
- Diminution des subventions aux associations.
- Cependant les travaux du Lac, suite à la montée des eaux, dont la prise en charge en catastrophe naturelle ne sera pas assurée, augmentent considérablement les charges.

2- Recettes -

- Les dotations de l'Etat pour 2014 sont à la baisse.
- Une coupe de bois est en cours de réalisation par un professionnel.

II – Investissements -

La priorité sera donnée au remboursement de la dette et aux travaux suite aux inondations du 18 juin 2013.

Des travaux seront nécessaires dans les logements communaux.

Vote à main levée concernant le budget primitif 2014 :

Suffrages exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Questions diverses –

Commission communale des impôts directs :

Le code général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué. Le conseil municipal doit désigner 12 titulaires et 12 suppléants. Le directeur des finances publiques choisira dans cette liste six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

La liste établie, le vote est à l'unanimité.

Pavillon des Thermes :

Madame Christine ABBES a été contactée pour ouvrir cet été le Pavillon des Thermes pour un loyer de 400.00 € plus la consommation d'électricité.

Vote à l'unanimité.

Réduction des heures de travail à la Mairie :

Un des agents travaillant au CLAE et à la Mairie demande une diminution de son temps de travail sur le poste de la Mairie.

Cette demande est accordée.

Vote à l'unanimité.

Maire honoraire :

Monsieur Henri GALY désire faire une demande auprès du Préfet qui peut conférer la distinction honorifique de « Maire Honoraire ». Le Conseil Municipal peut appuyer cette demande par délibération.

Une décision favorable est accordée à cette demande.

Vote à l'unanimité.

Elections Européennes :

Elles auront lieu le dimanche 25 mai 2014. Chaque conseiller est invité à s'inscrire pour assurer une permanence.